



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Pascal SOUCHE (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine CAVARRETTA), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Jean Paul JULIEN), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET), Brigitte ORGANDE

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 4
Membres votants : 14

DEL2023_015 : Projet des vestiaires – Validation de l'avant-projet et des modalités de financement

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de requalification et de rénovation de l'Espace des Quatre Vents.

Les travaux prévus concernent la construction d'un bâtiment abritant des vestiaires d'une emprise au sol de 220 m². Ce volume bâti s'implantera dans le talus qui jouxte le terrain de football. Son usage principal sera dédié au club de football, aux associations et aux entreprises qui souhaitent pratiquer des activités sportives de plein air et des compétitions sportives. La toiture terrasse sera rendue accessible au public.

Le maître d'œuvre a rendu l'Avant-Projet Définitif (APD) annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnels de l'opération pour un coût total estimé à 349 750 € HT soit 419 700 € TTC :

Vestiaires du Club de Football CHAMPAGNIER - Espace des Quatre Vents						
Plan de financement						
					TOTAL	
FAFA - FFF 8000€				8 000,00		
DETR 20%				69 850,00		
Fctva (travaux+mobillier+Informatique)				51 344,52		
EMPRUNT PROJET VESTIAIRE				290 505,48		
Total des ressources prévisionnelles			B	419 700,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avant-projet définitif ;
- D'approuver le plan de financement ;
- D'autoriser le maire à solliciter les financeurs ;
- D'autoriser le maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 1 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Elise BRALET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le **31 MARS 2023**
Publié le : **31 MARS 2023**